

Communiqué de Presse



Bois-Colombes, le 15 avril 2020

AVIVA FRANCE : 149 MILLIONS D'EUROS POUR ACCOMPAGNER SES CLIENTS ET SOUTENIR L'ECONOMIE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

- 39 millions d'euros de mesures extracontractuelles et solidaires
- 10 millions d'euros de contribution au fonds de solidarité mis en place par l'Etat en faveur des entreprises en difficulté
- 100 millions d'euros pour les investissements dans les projets en faveur des PME et TPE, notamment dans les secteurs de la santé et de l'innovation

- Dans le cadre des 3,2 milliards d'euros de mesures exceptionnelles annoncés pour la profession par la Fédération Française de l'Assurance (FFA), Aviva France, l'un des principaux assureurs sur le marché français, présente ses mesures en faveur du soutien à l'économie française et de ses clients fragilisés par le contexte de l'épidémie de Covid-19. Celles-ci portent sur un total de 149 millions d'euros.
- Aviva France complète sa dotation au fonds de solidarité et la porte à 10 millions d'euros.
- Eu égard à la prolongation de la période de confinement, Aviva France amplifie son accompagnement auprès de ses clients artisans, commerçants, professions libérales, TPE et PME les plus exposés à la crise :
 - Réductions de primes « dommages et responsabilités » 2020 de plus de 15 millions d'euros pour les clients qui ont dû arrêter leur activité.
 - Cadeaux de franchises pour ses clients maintenant leur activité et subissant un sinistre.
 - Facilités de paiement pour les primes « dommages et responsabilités », « santé » et « prévoyance » avec maintien des garanties pendant toute la période de confinement.
 - Suspension du processus de révision des primes : pendant toute la durée du confinement, le processus de primes révisables en fonction du chiffre d'affaires des clients entreprises est suspendu.
 - Reports des loyers pour les locataires commerçants ou TPE.
- Pour accompagner plus spécifiquement les Médecins et Infirmiers, qui agissent en première ligne dans la lutte contre la pandémie, Aviva a mis en œuvre des mesures d'accompagnement spécifiques, dont la création du fonds *Aviva Solidarité Soignants Covid-19*, doté d'1 million d'euros. Il permettra de faire bénéficier ses clients contaminés par le virus Covid-19 et dans l'incapacité d'exercer, d'une allocation forfaitaire de 1 000 euros en complément de ce que prévoient les garanties de leur contrat Aviva Senséo Médical.
- Pour soutenir l'économie, Aviva s'engage également à augmenter sa part dans le programme d'investissement des assureurs dans la reprise de l'économie à hauteur de 100 millions d'euros supplémentaires, complétant ainsi les 140 millions d'euros déjà investis aujourd'hui dans les fonds NOVx dédiés aux PME/TPE.

- **Aviva France confirme aussi sa décision de ne pas faire appel aux dispositifs et aides proposées par l'État, qui doivent être orientés en priorité vers le tissu économique des professionnels et des petites et moyennes entreprises.**
- **Pour ses collaborateurs, différentes mesures d'accompagnement ont été mises en place : réduction du temps de travail (de 30 à 50 % pour les parents de jeunes enfants, personnes fragiles, aidants familiaux) avec maintien intégral du salaire, possibilité de repousser ses congés à l'issue de la période de confinement, atelier de soutien psychologique et d'entraide entre managers, formation à distance pour aider les managers à soutenir leurs collaborateurs... Le dialogue avec les partenaires sociaux a été intensifié depuis le début de cette période par l'organisation de réunions téléphoniques en complément des instances déjà programmées.**
- **Grâce à la forte implication de l'ensemble de ses collaborateurs, Aviva France a pu maintenir un niveau de service ininterrompu avec plus de 95 % de ses effectifs en télétravail.**
- **Aviva France remercie également ses distributeurs et, en particulier, ses Agents Généraux qui dans cette période difficile, savent comme toujours garder le lien et donner les bons conseils aux 3 millions de clients de la compagnie.**



Patrick Dixneuf, Directeur Général Aviva Europe et Aviva France, déclare : « *Les actions d'Aviva s'inscrivent depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des professionnels et de l'entrepreneuriat en France et sur tous les territoires. Nous sommes également convaincus de l'importance de notre rôle pour financer l'innovation dans le domaine de la santé et de la recherche. En tant qu'investisseur institutionnel, notre responsabilité est de participer plus globalement au financement de l'économie réelle par nos investissements dans les fonds de place ou nos fonds d'innovation et d'impact investing. Nous renforçons ainsi, dans cette période difficile, notre mobilisation et notre engagement sans faille auprès de nos clients TPE/PME fragilisés par la crise.* »

Mesures principales prises par Aviva en faveur des professionnels

- La contribution d'Aviva au Fonds national de solidarité pour les TPE/PME atteint 10 millions d'euros.
- Pour les clients, artisans, commerçants, professionnels, TPE/PME, qui ont dû arrêter leurs activités et qui nous solliciteraient, Aviva France ajustera en fonction de la situation particulière de nos clients, la cotisation annuelle de leurs contrats multirisque entreprise (« dommages et responsabilités ») tout en leur permettant de conserver leur couverture d'assurance.
- Pour ces mêmes clients qui rencontrent des difficultés de paiement de leur primes (« dommages et responsabilités », « santé » ou « prévoyance », Aviva maintient l'intégralité de leurs garanties pendant la période de confinement.
- De même, Aviva propose des reports de loyers avec une approche proactive auprès des TPE et commerces locataires de locaux dont Aviva est propriétaire.
- Pendant toute la durée du confinement, le processus de primes révisables au chiffre d'affaires des entreprises est suspendu.
- Pour les entreprises fragiles, Aviva a aussi mis en place un moratoire, sur la période de confinement, sur les intérêts des obligations et des dettes.

Mesures de solidarité

- Aviva poursuit son soutien à des actions de solidarité par l'intermédiaire de ses partenariats avec la Croix Rouge, ou par ses initiatives en faveur de l'inclusion et la diversité.
- Aviva a également investi 10 millions d'euros dans l'AP-HP, sous forme d'obligations.

Mesures spécifiques pour les soignants (médecins généralistes et spécialistes et infirmiers)

- Extension à titre gratuit pendant la période d'urgence sanitaire des garanties Responsabilité Civile Professionnelle pour permettre aux personnels soignants d'intervenir dans un service d'urgence en tant que volontaires ou réquisitionnés ou d'exercer via la téléconsultation.
- Accès à une assistance 0km en cas de panne du véhicule pour tous les soignants détenteurs d'un contrat Auto Aviva.
- Traitement et remboursement accélérés et prioritaires pour tous les soignants contaminés par le virus dans et détenteurs d'un contrat Aviva Senseo Médical.
- Création d'un fonds doté de 1 million d'euros pour faire bénéficier les assurés Senseo Médical médecins généralistes, spécialistes et infirmier(e)s qui sont contaminés par le virus Covid-19 (test positif) et dans l'incapacité d'exercer (arrêt de travail de plus de 7 jours), d'une allocation forfaitaire de 1 000 euros en sus de ce que prévoient les garanties de leur contrat.

Mesures spécifiques en Prévoyance en faveur des personnes fragiles

- Pour les femmes enceintes et les personnes en affection longue durée placées en arrêt maladie, selon la procédure dérogatoire de la Sécurité sociale, c'est-à-dire sans être déclarées malades, Aviva s'engage à prendre en charge leurs indemnités journalières pendant toute la durée de confinement.

Aviva France investit depuis plusieurs années en faveur du développement de l'économie réelle, notamment dans le domaine social (santé, recherche médicale) et environnemental.

- Via son fonds Aviva France Ventures créé en 2018, Aviva France a réalisé un investissement direct dans la société de téléconsultation médicale clinique H4D et dans le fonds JEITO, premier fonds français issu de la profession médicale, pour accompagner les start-ups de biotechnologies et biopharmacie avec une approche centrée sur la mesure des bénéfices aux patients. Aviva France est également premier actionnaire de Founders Factory qui permet l'accélération ou l'incubation de start-ups d'entrepreneurs de talents.
- Depuis 5 ans, par le biais de son initiative annuelle « La Fabrique Aviva », ce sont plus de 200 acteurs de l'économie sociale et environnementale qui ont déjà bénéficié de près de 4 millions d'euros. Cet engagement a été complété par le fonds Aviva Impact Investing France, doté de 40 millions d'euros lancé en 2014 et le fonds Aviva La Fabrique Impact ISR lancé en 2019 au sein de la gamme ESG/ISR d'Aviva Vie.

Par ces mesures et ces annonces, Aviva montre son engagement auprès de ses clients professionnels et maintient son rôle pour le soutien de l'innovation, notamment aux côtés des clients TPE / PME comme les start-ups, ou le secteur de la santé.

--

Contacts presse

Aviva

Karim Mokrane - 01 76 62 76 85 - Courriel : karim.mokrane@aviva.com

Enderby

Damien Piganiol – 06 46 45 21 23 - Courriel : dpi@enderby.agency

Myriam Baghdadi – 06 26 36 49 02 – Courriel : mba@enderby.agency

A propos d'Aviva France

Filiale d'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe et forte de 180 ans d'expérience en France, Aviva France propose une gamme complète de produits et services à près de 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. L'assureur s'est engagé à rassembler ses activités d'assurance sous la marque Aviva pour s'appuyer sur une marque unique et forte. Aviva France propose ses produits à travers une approche multicanale qui s'articule autour de 4 directions commerciales dédiées au client : Proximité (1000 agents généraux, 1000 courtiers), Direct, Patrimoniale (dont la banque UFF) et Partenaires (dont le partenariat avec AFER). En tant qu'entreprise responsable, le Groupe Aviva en France est très engagé dans le financement de l'économie réelle, l'accompagnement de notre société vers un mode de vie plus durable et à défendre une culture d'entreprise inclusive pour ses 4 500 collaborateurs. Pour plus d'informations sur Aviva France, consultez <http://presse.aviva.fr> et suivez-nous sur Twitter @AvivaFrance.